

Agent(e) de Valorisation des Espaces Paysagers

Métier

L'agent(e) d'entretien et de valorisation des espaces paysagers réalise les opérations d'aménagement, d'entretien et d'embellissement d'espaces verts, de parcs et jardins et de sols engazonnés (terrains de sport -football, golf ...) et d'aire de jeux.

A partir de consignes orales ou écrites le(la) professionnel(le) réalise les différentes opérations d'entretien et de mise en valeur des zones plantées. Il(elle) identifie les végétaux et vérifie leur état sanitaire (maladies, parasites, concurrence d'adventices). A l'aide de machines spécifiques (tondeuse, taille-haie, débroussailluse...), il(elle) entretient les couverts végétaux herbacés (gazons, jachères) à semi-ligneux (friches, lisières).

Il(elle) procède à la taille des végétaux isolés ou en haie, ainsi que l'élagage, l'abattage et le débit d'arbres de petites dimensions depuis le sol. Il(elle) effectue le travail du sol mécaniquement ou manuellement, découpe les bordures des gazons et massifs, contrôle les tuteurs, haubans et liens, et les apports (eau, engrais, amendements) nécessaires au bon développement des végétaux.

Objectifs de la formation

- Entretien et valoriser des espaces paysagers et des sols engazonnés en réalisant les différentes opérations d'entretien et d'embellissement des zones plantées à partir d'un état des lieux de la végétation.

Objectifs opérationnels

A l'issue de la formation, vous serez capable de :

- Identifier un végétal et contrôler son état sanitaire
- Entretien une surface herbacée à semi-ligneuse
- Tailler des arbres et des arbustes
- Abattre et débiter un arbre de petites dimensions
- Effectuer le travail du sol mécaniquement ou manuellement et les apports nécessaires au développements des végétaux
- Réaliser les travaux courants d'entretien de sols engazonnés
- Protéger les végétaux contre les parasites, maladies et adventices
- Distinguer les espèces indigènes, endémiques et exotiques invasives

Compétences transversales

- Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail.
- Intégrer les principes de développement durable dans son travail et de la préservation de l'environnement
- Veiller au bon fonctionnement des matériels, machines ou systèmes.

Programme

Module 1 : Identifier un végétal et contrôler son état sanitaire

- Analyser la morphologie d'un végétal
- Identifier des végétaux (1)
- Repérer et identifier les plantes adventices sur une zone de travail

Module 2 : Entretenir une surface herbacée (gazon) à semi-ligneuse

- Identifier des végétaux (2)
- Différencier les matériels d'entretien des gazons et leur utilisation
- S'approprier les techniques d'arrosage et de semis de regarnissage sur gazon
- Découper la bordure d'un gazon manuellement ou mécaniquement
- Tondre un gazon à l'aide d'une tondeuse
- Réaliser les finitions de tonte ou débroussailler à l'aide d'une débroussailleuse
- Effectuer les opérations complémentaires sur un gazon manuellement ou mécaniquement
- Assurer le bon fonctionnement des matériels motorisés

Module 3 : Tailler des arbres et des arbustes

- Identifier des végétaux (3)
- Tailler des végétaux à l'aide d'outils manuels ou d'une élagueuse sur perche
- Tailler une haie ornementale à l'aide d'outils manuels ou d'un taille-haie
- Broyer les résidus de taille à l'aide d'un broyeur à végétaux
- Assurer le bon fonctionnement des matériels motorisés

Module 4 : Abattre et débiter un arbre de petites dimensions

- Identifier des végétaux (4)
- Mettre en sécurité un chantier d'abattage
- Abattre un arbre à l'aide d'une tronçonneuse
- Débiter un arbre à l'aide d'une tronçonneuse
- Nettoyer le chantier après les travaux
- Assurer le bon fonctionnement des matériels motorisés
- Appliquer les règles de tri des déchets suivant leurs classes et la réglementation

Module 5 : Effectuer le travail du sol et les apports nécessaires au développement des végétaux

- Contrôler et corriger l'état du sol
- Ameublir le sol manuellement ou mécaniquement
- Réaliser les apports en eau, engrais et amendement
- Désherber manuellement des plantations ornementales
- Assurer le bon fonctionnement des matériels motorisés

Module 6 : Protéger les végétaux des parasites, maladies et adventices

- Repérer et identifier un problème physiologique et/ou phytosanitaire apparent sur un végétal
- Préparer et appliquer une bouillie phytosanitaire dans le respect de la réglementation
- Mettre en œuvre des méthodes alternatives de protection des végétaux.

Module 7 : Effectuer l'entretien courant et préventif des équipements et du matériel

- Nettoyer et ranger le matériel et les équipements de travail
- Détecter les dysfonctionnements et assurer la maintenance de premier niveau
- Appliquer les règles de sécurité liées à la manipulation du matériel et des équipements

Module transversal

Différencier les espèces indigènes, endémiques et les espèces exotiques envahissantes

Module 8 : Techniques de recherche d'emploi -14h

- Définir une stratégie de recherche d'emploi et planifier étapes
- Identifier ses compétences et atouts professionnels et personnels
- Structurer et mettre en forme son C.V
- Rédiger une lettre de motivation
- S'entraîner à l'entretien de recrutement (techniques de communication orale, présentation gestion des émotions, posture)

Déroulé de la formation

	Durées indicatives
Intitulés	Heures
Phase d'accueil - Période d'intégration	7
Module 1 : Identifier un végétal et contrôler son état sanitaire	35
Module 2 : Entretien d'une surface herbacée (gazon) à semi-ligneuse	63
Module 3 : Tailler des arbres et des arbustes	70
Module 4 : Abattre et débiter un arbre de petites dimensions	49
Module 5 : Effectuer le travail du sol et les apports nécessaires au développement des végétaux	35
Module 6 : Protéger les végétaux des parasites, maladies et adventices	21
Module 7 : Effectuer l'entretien courant et préventif des équipements et du matériel	21
Module transversal : Différencier les espèces indigènes, endémiques et les espèces exotiques envahissantes	28
Module 8 : Techniques de recherche d'emploi	14
Période en entreprise	105
Synthèse de la formation	7
Session CCP	21
Bilan de la formation	7

Validation – Reconnaissance des acquis

- Certificat de Compétences Professionnelle (CCP) « Entretenir un espace paysager ».

Modalités pédagogiques

Le temps de formation se compose de :

- 70 à 80% de pratique professionnelle (mise en situation sur un plateau technique, études de cas, travaux pratiques,...)
- 20 à 30% de théorie/technologie professionnelle
- Période(s) d'application en entreprise.

Modalités d'évaluation

- Evaluation des acquis en cours de formation,
- Evaluation des périodes d'application en entreprise,
- Evaluation de la satisfaction.

Le public éligible

- Demandeur d'emploi de plus de 18 ans de niveau infra 4 (niveau inférieur au baccalauréat).
- Si vous avez une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé, veuillez contacter le Point Contact.

L'entrée en formation sera possible sous réserve :

- D'un avis médical favorable à l'exercice du métier.
- De répondre aux exigences des prérequis et d'aptitudes pour entrer en formation.

Les prérequis

- Savoir lire, écrire et compter.
- Niveau 3ème

Modalités d'accès

1. Inscription :
 - a. Sur le site Internet de l'AFPAR : www.afpar.com
 - b. Dans un des Points Contacts de l'AFPAR,
 - c. Auprès de Pôle Emploi ou de la Mission Locale.
2. Participation à la réunion d'information collective,
3. Passation de tests psychotechniques pour l'identification des aptitudes et connaissances,
4. Entretien avec un(e) psychologue du travail,
5. Décision par une commission de recrutement.

Délai d'accès

- La phase de recrutement débute en moyenne 3 mois avant la date de démarrage de l'action. Les candidats sont convoqués par ordre de la date d'inscription et en fonction de la liste d'attente.

Durée de la formation

Durée totale de la formation	490 heures
Durée en centre de formation	385 heures
Durée en entreprise	105 heures

Parcours de formation proposé

- Formation en présentiel : 35h par semaine

Débouchés

- Accès à l'emploi

Suite de parcours

- Formation complémentaire

Equivalences/liens/correspondances avec les certifications d'autres ministères

- Aucune

Passerelles vers des certifications du Ministère du travail

- Aucune

Financement

- Cette formation est financée avec l'aide du FSE (REACT-UE) et de Région Réunion dans le cadre de la réponse de l'Union Européenne à la pandémie COVID-19.
- La formation est totalement prise en charge pour les demandeurs d'emploi.

Dates prévisionnelles de la formation et lieu

Lieu	Dates de début	Dates de fin	Modalités
CFPA de Saint André	07/12/2023	22/03/2024	En présentiel
	01/04/2024	12/07/2024	En présentiel
	22/07/2024	25/10/2024	En présentiel
	12/11/2024	21/02/2025	En présentiel

Indicateurs

Nombre de stagiaires formés	
2023	Nouvelle formation

Taux de réussite à la session d'examen
Attestation de formation